

Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 12 avril 2024

N° 2024-28

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12 dont 1 pouvoir

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le Douze Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, Mme GAIMON Marina, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. MEUNIER Jérémie.

Absent excusé : M. DIEU Gérald qui a donné pouvoir à M. GARÇAULT Martial.

Absents : Mme FERON Isabelle, Mme TOURNOIS Muriel, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne.

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien sur la commune de Saint Genou

Mme le Maire indique que le Président de la SAS PE de SAINT GENOU, 188 rue M. Béjart 34080 MONTPELLIER, a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint Genou, composé de trois générateurs et de deux postes de livraison électrique.

Par courrier du 24 janvier 2024, M. le Préfet a informé les communes, impactées par ce projet sur le plan paysager et/ou patrimonial, que l'Inspection des installations classées de l'unité départementale de la DREAL Centre Val-de Loire avait estimé qu'une enquête publique pouvait être engagée.

Elle ajoute que l'enquête publique se déroule à la mairie de Saint Genou du lundi 25 mars 2024 à 14 h 00 au jeudi 25 avril 2024 à 12 h 00 et qu'un avis d'enquête publique a été affiché à la mairie de CLION le 23 février 2024.

Le Conseil municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 10 mai 2024. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de SAINT GENOU, à la PREFECTURE de L'INDRE et sur le site internet de l'ETAT.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,

◇ Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une enquête publique a été ouverte pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint Genou,

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter ce parc émane de la SAS PE de SAINT GENOU,

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis concernant la demande d'autorisation citée ci-dessus et ce avant le 10 mai 2024,

◇ Après en avoir délibéré par : Pour : 0 Contre : 9 Abstentions : 3

- EMET un avis DEFAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de SAINT GENOU, tel que décrit ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à M. Le Préfet de l'Indre.

Fait et délibéré en Conseil municipal, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, **Charlyne PACÔME**

Le Maire, **Béatrice LE GLOANNEC**



Certifié exécutoire par le Maire le : 17/04/2024
Reçu en Préfecture le : 17/04/2024
Publié ou notifié le : 17/04/2024

